LETTRE DU REPRÉSENTANT DU PEUPLE

DROUET,

Ecrite au Directoire Exécutif la veille de son arrestation.

Sur la visite nocturne faite chez lui par la Force armée. (1)

DROUET au Citoyen CARNOT, président du Directoire Exécutif.

Paris, le 20 floréal, an 4 de République Française.

CITOYEN,

Il vient de se passer chez moi un fait qui a lieu de me surprendre. Hier vers les onze heures du soir, environ, 500 hommes armés sont entrés chez moi en colonne, bayonnette en avant,

(1) Le Représentant du Peuple Beraut, chez lequel pareille visite eut lieu à la même heure, a pris connoissance de la présente lettre avant son envoi au Directoire; il en fut satisfait.

sont entrés dans ma chambre, ont emporté ma lumière, m'ont serré au milieu de leurs rangs, et m'ont laissé dans cette situation gênante pendant à-peu-près une heure, sans que le commandant de la force armée m'ait donné aucune raison de cette visite un peu brusque, sont ensuite sortis sans qu'ils m'ait été fait communication d'aucun ordre, sans que j'aie entendu autre chôse, sinon en ouvrant ma porte, que quelqu'un de la troupe disoit : si on fait résistance, il faut plonger la bayonnette dans le ventre.

Si j'avois été parmi les Autrichiens, un pareil propos ne m'auroit pas étonné, et j'eusse été en mesure de riposter. J'aurai eu soin d'avoir un pistolet à la main, et j'aurai cassé la tête au premier insolent qui auroit osé se servir d'une pareille apostrophe. Mais j'étois loin de m'attendre à une pareille incartade au milieu du peuple français. J'étois occupé a souper tranquillement avec un citoyen de mon pays (1) et

(1) On a dit depuis, qu'il étoit du Pas-de-Calais : je ne l'ai avancé que parce que je l'ai souvent apperçu avec Armonville, Despagne, et autres personnes de Rheims, parce qu'il m'a paru connoître parfaitement le pays, et que même il étoit employé par le gouvernement pour y acheter des grains.

j'aurois certainement eu lieu d'être effrayé si j'avois dans mon ame un coin accessible à la peur.

J'avois lieu d'être étonné que le ministre de la police générale ait pu se permettre de violer ainsi l'asyle des citoyens pendant la nuit, et sur-tout celui d'un représentant du peuple souverain, sur-tout sans lui donner aucune communication d'ordre, ni de ses motifs. Mais le ministre n'a pu prendre une telle mesure sur lui, sans y être autorisé par le directoire, et si le directoire a cru devoir par une mesure de sureté générale, faire faire une visite domiciliaire, il auroit, ce me semble, donné des ordres positifs d'agir avec décence vis-à-vis de tout citoyen, et sur-tout, je le répète, vis-à-vis d'un représentant.

Mais ce n'est pas la première fois que je m'apperçois qu'on cherche à avilir la représentation nationale, pour, après cela, l'anéantir je me suis déjà plusieurs fois apperçu dans diverses occasions, que les agens du gouvernement saisissent toutes les occasions d'humilier les députés au corps législatif. Et il est bien douloureux pour les amis de la liberté de voir que les employés de la république se trouvent dans ce sens parfaitement d'accord avec

les ennemis de la patrie, qui se font un plaisir perfide d'avilir, autant qu'il est en eux, tout ce qui peut retracer l'idée d'un gouvernement populaire.

Si je présumois que le Directoire eût autorisé l'insolence du chef de la force armée, je regretterois de n'avoir pas fixé mon séjour au milieu des forêts les plus sauvages, plutôt que d'être venu habiter un pays où on se permet si lestement de violer tous les principes de l'honnêteté publique.

Mais venons aux desseins qui ont pu diriger l'envoi de la force armée chez moi; car je ne suis pas assez sot pour présumer qu'on y est venu par hasard.

Le Directoire sait, à n'en pas douter, qu'il règne parmi les citoyens beaucoup d'inquiétude qui agite les esprits. Les zélés républicains ne voient pas, sans douleur, le gouvernement s'acheminer à grands pas vers l'aristocratie. Ces hommes énergiques ne se contentent pas d'une douleur morne et stupide. Ils expriment leur mécontentement avec aigreur, et ne se donnent pas la peine de dissimuler leur chagrin; moi-même aussi, lorsque je crois appercevoir que le gouvernement se laisse aller à des mesures qui peuvent alarmer la liberté publique, je me

permets de censurer hautement sa conduite ; parce que je ne pense pas que le peuple, qui m'a nommé pour le représenter, ait prétendu que je doive diminuer rien de mon énergie naturelle, et devenir un flatteur complaisant.

Le Directoire, qui connoît probablement bien mon humeur et mon inflexibilité de principes, aura peut-être cru, qu'il y alloit de son honneur, de chercher à m'en imposer par l'appareil d'une force armée, afin de me rendre plus circonspect, et en même-tems pour découvrir quelles étoient les personnes avec qui je pouvois m'entretenir. J'observe d'abord que cette marche n'est point honorable pour le gouvernement ; elle nous retrace un peu trop l'idée de l'inquisition de Venise ; ensuite elle ne me paroît point du tout propre à rallier autour de lui des esprits déjà trop aigris contre tout ce qui pourroit ressembler à l'arbitraire : ce n'est point ainsi, ce me semble, qu'on peut espérer de ramener les citoyens à la confiance, à la paix et à la concorde, et les membres du directoire sont trop instruit pour ne pas savoir que la violence est le pire de tous les moyens qu'on pourroit employer pour calmer les esprits.

J'aime trop ma patrie pour ne pas vouloir lui sacrifier l'injure personnelle qui m'a été faite,

et je ne veux pas troubler la république par des plaintes et des déclamations ; mais j'espère que de son côté le directoire me mettra à même de juger qu'il n'entre pour rien dans la manière indécente dont le commandant de la force armée s'est conduit chez moi, et qu'il m'accordera toute satisfaction à cet égard. Le citoyen Beraud, mon collègue, qui loge dans la même maison, qui a éprouvé le même traitement, et qui partage mes sentimens sur cette affaire, attend, ainsi que moi, votre réponse, auparavant de faire aucune plainte au corps législatifs. Je vous envoie cette lettre par mon secrétaire ; il attendra votre réponse.

Salut et fraternité.

DROUET, *représentant du peuple.*

P. S. Je profite de cette occasion pour vous rappeller que je vous avois prié de me faire payer promptement les indemnités qui me sont dues, conformément à la résolution du conseil du 22 pluviôse. J'attendois après le remboursement de ces fonds, pour aller aux eaux essayer la guérison de mon pied. Cet objet n'est pas encore terminé.

Nota. Voilà en substance ce que j'ai écrit au

directoire ; je crois m'en rappeller assez littéralement, pour assurer qu'il n'y a peut-être pas une expression de changée. J'ai adressé ma lettre à Carnot l'aîné, pour la remettre à son frère, en lui recommandant qu'il étoit très-urgent que je recoive réponse, mon intention étant de lui demander un entretien particulier pour conférer ensemble sur cette nocturne visite et sur la situation des affaires dont j'avois l'ame douloureusement affectée. J'aurois desiré lui faire part de tous les sujets de plainte des patriotes, et engager le directoire à examiner le résultat de certaines démarches qui aigrissoient les esprits. C'étoit la conduite que je m'étois proposée de tenir, celle que j'ai toujours tenue depuis mon retour en France. J'ai eu plusieurs conférences secrettes avec Carnot à ce sujet, et je lui ai écrit plusieurs fois ; je ne sais si mon langage lui a paru trop éloigné de ses idées. On a pu lui donner lieu de suspecter mes intentions. Je ne sais enfin, si mon arrestation en est le résultat, toujours est-il vrai que l'on ne peut prouver contre moi, ni produire aucune preuve, à moins qu'elles ne soient créées par la plus lâche comme la plus exécrable des perfidies.

De l'Imp. du Journal des Hommes Libres, rue de l'Université, N°. 139 ou 926.